“Vers une gestion dynamique de nos cimetières”

La problématique des cimetières en Wallonie

Xavier Deflorenne
Expert SPW, coordinateur Cellule de gestion patrimoine funéraire DGO4, DATU, DUA, coll. trans. avec le Département du Patrimoine (DGO4), la DGO5 (Département de la législation des pouvoirs locaux et de la prospective) et la DGO1 (Département des infrastructures subsidiées)

- Il y a 30 ans, au tout début de ce processus par lequel les cimetières sont redevenus des objets d'attention
  - "Les morts ne votent pas"
- Il y a quelques mois, une DG m'a dit, assez énervée par mon constat d'effondrement de certains murs de clôture
  - "Tout allait bien avant que vous n'arriviez"

CONSTATS GÉNÉRIQUES

- Le laisser-aller de la gestion communale des cimetières depuis les années 70 a conduit à des situations d'insalubrité, de surpopulation, de désorganisation.

- Ignorance des principes légaux et de logique gestionnaire, désintérêt par méconaissance des attentes de la population, manque de créativité qualitative, gestion « à l'aveuglette », nombreux acteurs aux attentes et objectifs incohérents.

- Surpollution des sites (Fiche fossoyeur SPMT)

création de risques publics

INTRODUCTION
La Région wallonne et la gestion des cimetières

- 1997-2001 : réalisation d'un inventaire des chapelles funéraires dans les 3500 cimetières de Wallonie (établissement d'une connaissance de tous les cimetières).
- 1er janvier 2002 : passation de la gestion de tutelle du niveau fédéral aux régions.
- 01-01-2002 : création de la *Cellule de gestion du patrimoine funéraire*, outil de terrain pour les pouvoirs comunaux et régionaux.
- *2004-2009 :* élaboration d'une législation adaptée aux modifications de la société, analyse des situations problématiques ou litigieuses

- *06 mars 2009:* Décret wallon sur les Funérailles et sépultures : instaure une gestion dynamique (précisions 22 janvier 2014, 14 juin 2014).
- *12 juillet 2013:* AGW “zero pesticides” : suppression des produits phytosanitaires dans l’ensemble des cimetières à l’horizon 2019 (Pôle de Gestion différenciée ; Ecowal)
- Textes essentiels qui réintrégrent officiellement le cimetière dans le cadre de vie

- **Décret de 2009 repositionne l’espace funéraire au coeur de la conscience politique, le texte “no phyto” de 2013 le reprécise comme composante immeuble de l’espace public**
- **Il n’y a plus de possibilité de contourner ce nouveau contexte, sauf en conscience de l’illégalité et de l’incivisme**

- Prise en considération des situations de terrain et volonté de rétablir une gestion effective :
  - Obligations logiques en termes de préservations des droits des individus et des communes
    - - Durées concessionnaires (1232-8), anciennces CAP (1232-10)
    - - Révision des règlements communaux, des registres et de la cartographie (1232-9)

ALLÉE CENTRALE 3 m 40
3m80
3m80
SIAL
COMMUNE

Moustier plan.xls

Nouveau Ouvrir Enregistrer Imprimer Importer Copier Coller Format Annuler Rétablir Somme aut... Tri croissant Tri décroiss... Bibliothèque Boîte à outils Zoom Aide

Feuilles | Graphiques | Graphiques SmartArt | WordArt

morgue

B

pelouse de dispersion

D

Moustier

C

calvaire

Somme=33338

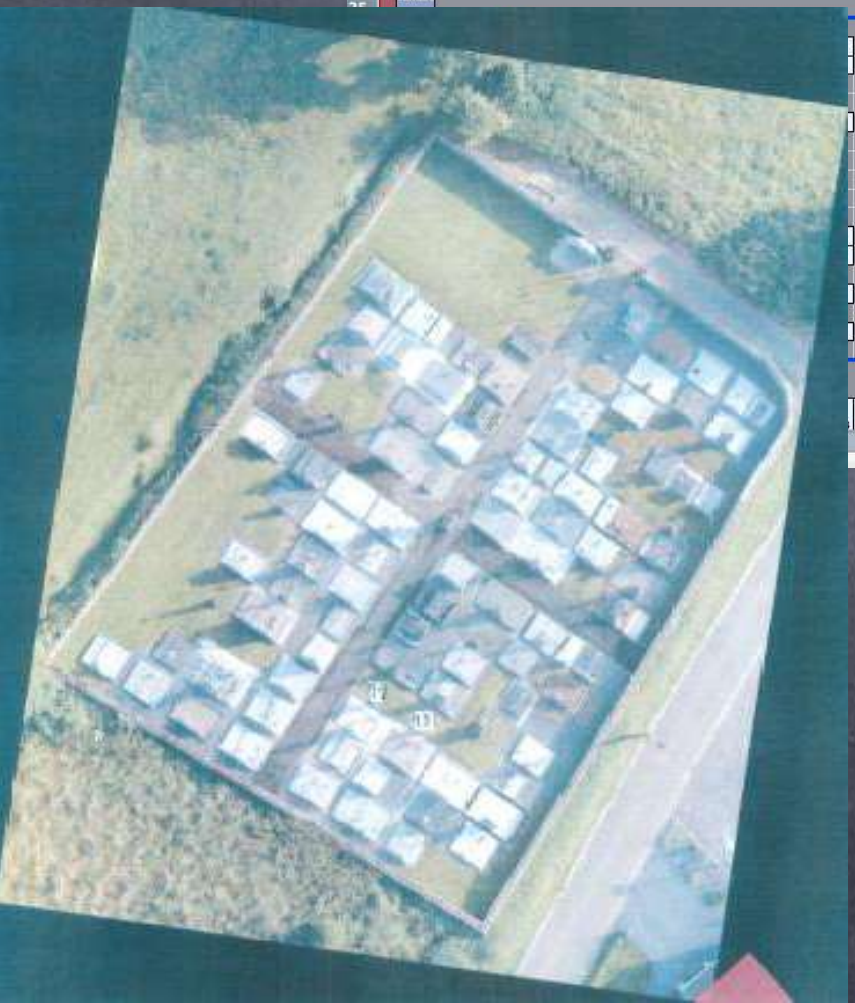

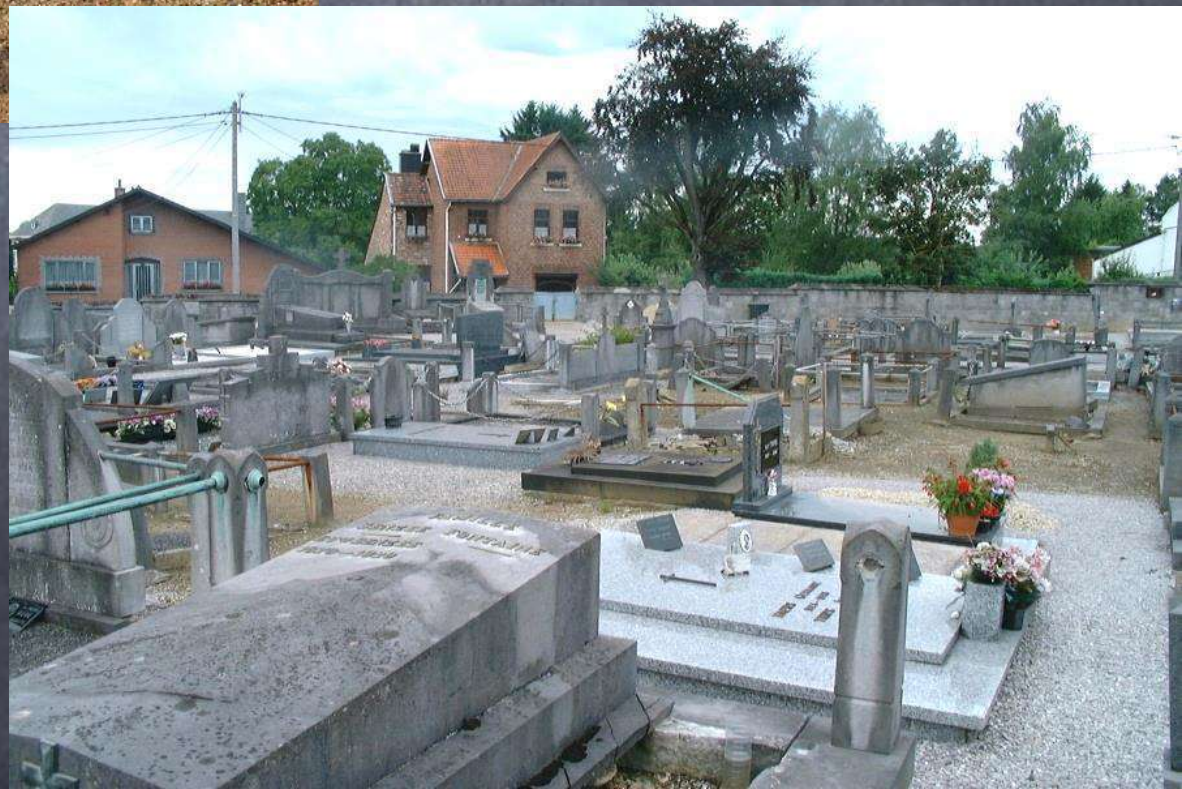

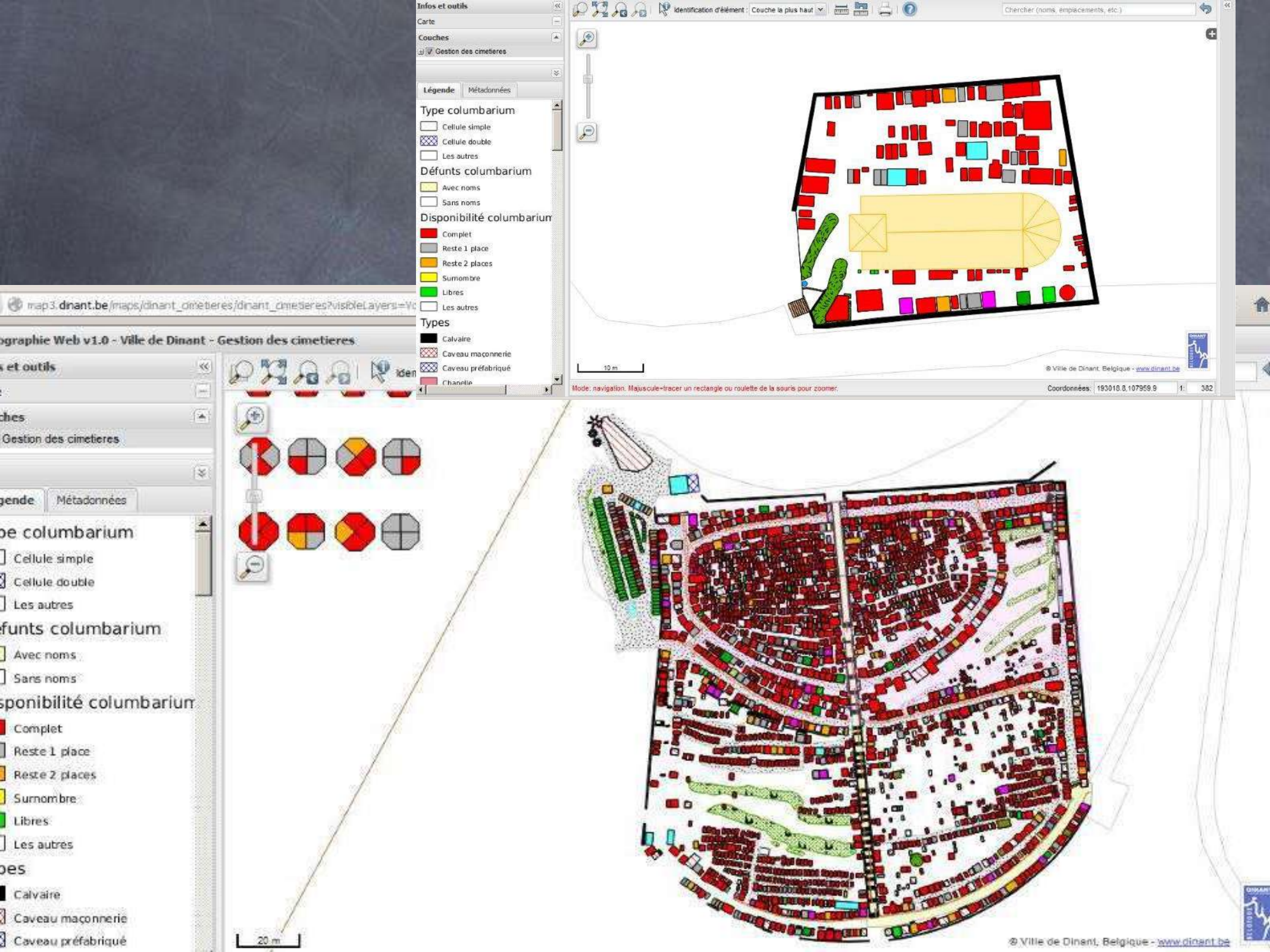
Infos et outils
Carte
Couches
Gestion des cimetieres
Légende
Métadonnées
Type columbarium
Cellule simple
Cellule double
Les autres
Défunts columbarium
Avec noms
Sans noms
Disponibilité columbarium
Complet
Reste 1 place
Reste 2 places
Surnombre
Libres
Les autres
Types
Calvaire
Caveau maçonnerie
Caveau préfabriqué
Identification d'élément : Couche la plus haut
Chercher (noms, emplacements, etc.)
10 m
© Ville de Dinant, Belgique - www.dinant.be
Mode: navigation. Majuscule+tracer un rectangle ou roulette de la souris pour zoomer.
Coordonnées: 193018.8,107959.9
1: 382
map3.dinant.be/maps/dinant_cimetieres/dinant_cimetieres?visibleLayers=Vo
ographie Web v1.0 - Ville de Dinant - Gestion des cimetieres
s et outils
ches
Gestion des cimetieres
gende
Métadonnées
pe columbarium
Cellule simple
Cellule double
Les autres
funts columbarium
Avec noms
Sans noms
sponibilité columbarium
Complet
Reste 1 place
Reste 2 places
Surnombre
Libres
Les autres
pes
Calvaire
Caveau maçonnerie
Caveau préfabriqué
20 m
© Ville de Dinant, Belgique - www.dinant.be

- Mise en place d’outils et attention portée sur le service qu’offre la commune pour la population, la gestion concrète des actes funéraires et le respects des vivants

- - Obligation d'installer un ossuaire par site funéraire : **monument mémoriel fermé** (1232-21) (saturation, insalubrité)
  - Appels à projets régionaux, approche économico-patrimoniale

- Nécessité de former un personnel souvent déficient ou ignorant des bons gestes
  - Remise en place du diplôme de fossoyeur (SPW, CRF, IPW, IFAPME)

OSSUAIRE 2

Caveau repris pour
l'aménagement
d'un ossuaire
communal

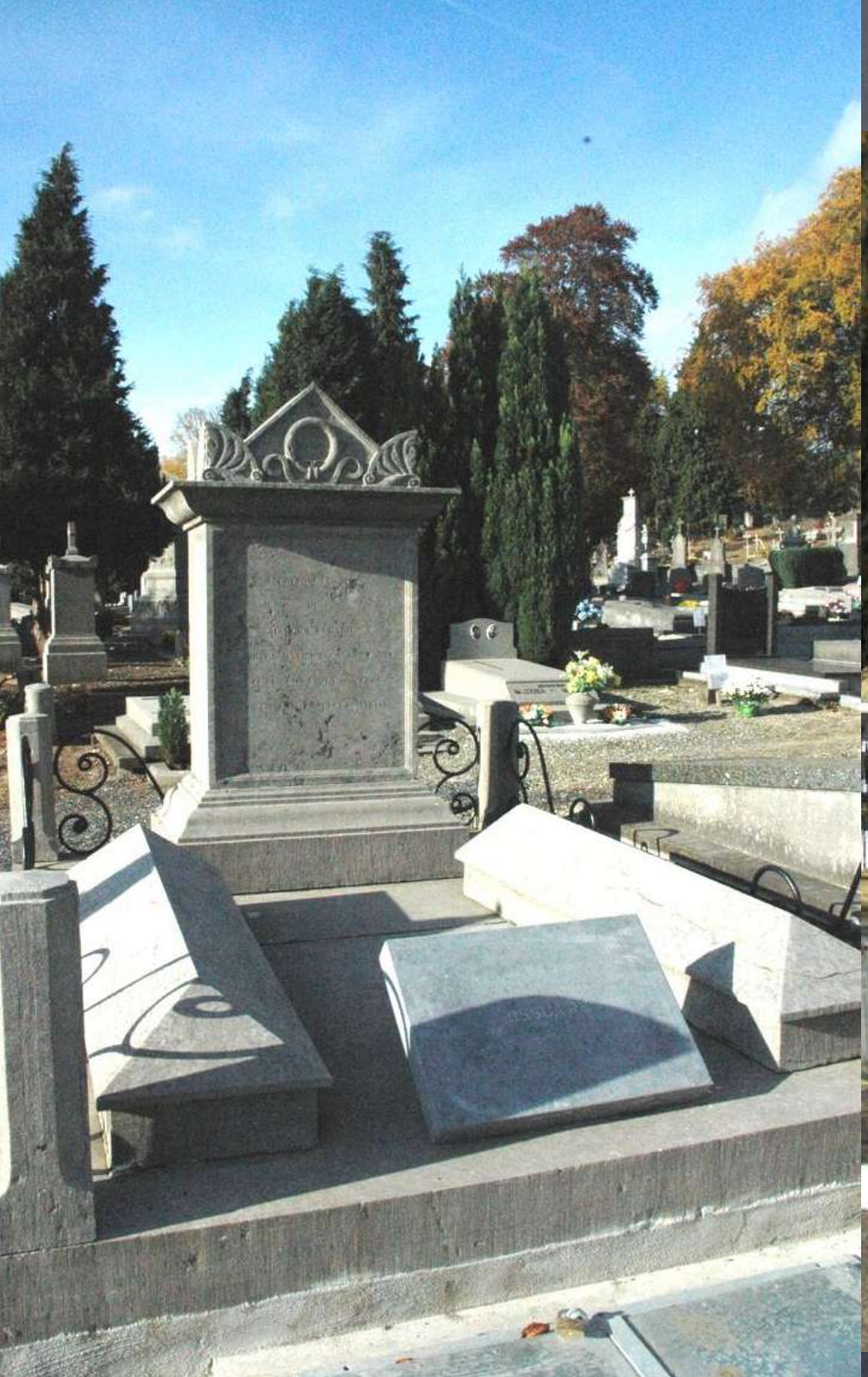

- - Obligation de disposer des trois structures cinéraires dans chaque site (1232-2)

  - **Parcelles** de dispersions

  - Columbariums

  - Zones d'inhumation des urnes (Pleine-terre et caveaux)

- - Obligation mémorielles et de mise en évidence des structures communales (stèles pour les aires de dispersions et les ossuaires) (agw art.13)

- - Approche économique et qualitative

PELOUSE
DE
DISPERSION

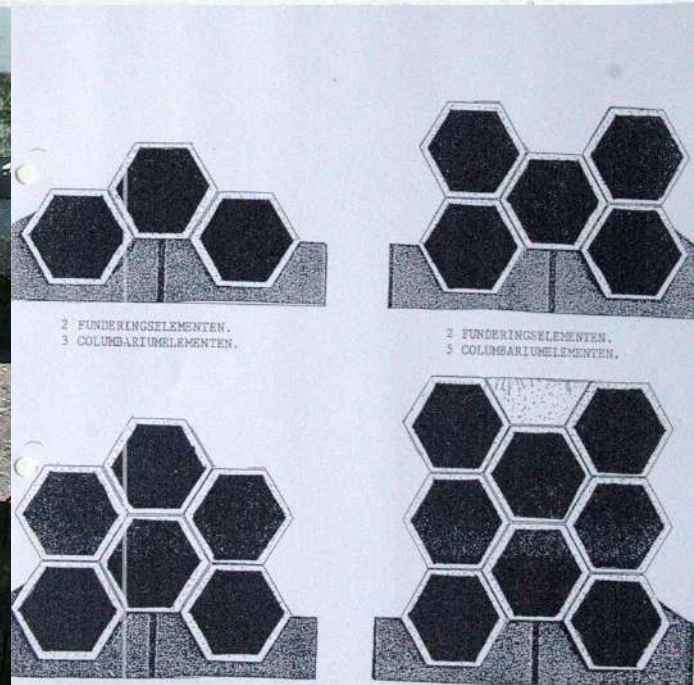
2 FUNDERINGSELEMENTEN.
3 COLUMBARIUMELEMENTEN.
2 FUNDERINGSELEMENTEN.
5 COLUMBARIUMELEMENTEN.

Jos VOOS

Jacques Balza
1944 - 2011

Cimetière

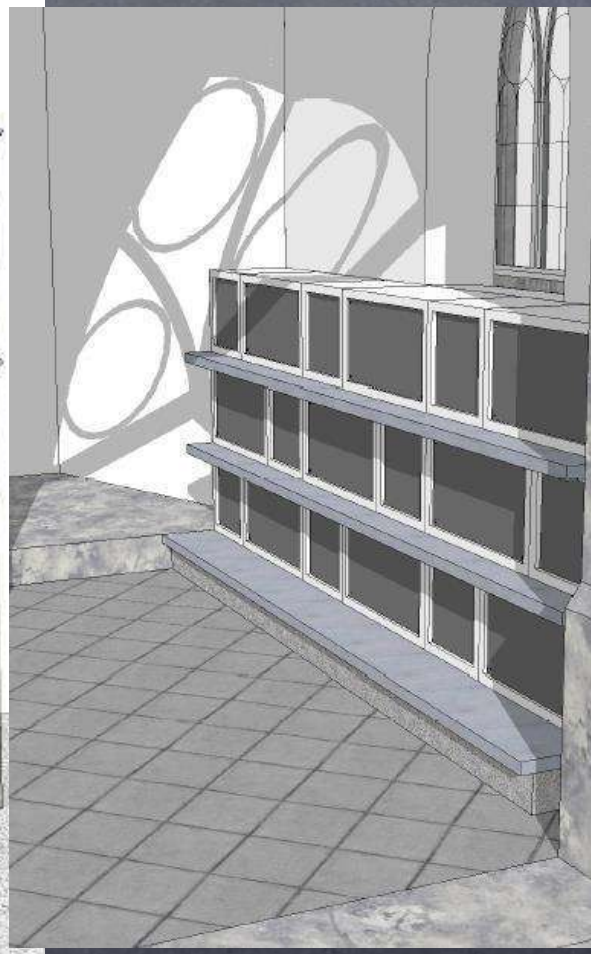

- Obligation de reconnaissance du deuil des familles devant la perte ante-natum (1232-17)
  - - Etablissement d’un “quartier des étoiles”
    - - zone d’inhumation en pleine terre et cavotins
    - - aire de dispersion avec stèle mémorielle (appelation affective)

aerissen

- Obligation de préservation de l’identité historique et culturelle de chaque commune
  - - Autorisation SPW pour l’élimination de toute sépulture antérieure à 1945 (1232-28)
  - - Liste des **“sépultures d’importance historique locale”** soumise à l’aprobation du SPW (1232-29)
  - -

- **Volonté claire de rétablir une gestion effective et cohérente des sites funéraires en connaissance de leurs caractéristiques**
- **Prise de conscience de la valeur patrimoniale de ces lieux et reconnaissance de la diversité culturelle de nos sociétés contemporaines**
- **Compréhension socio-économique de la gestion des cimetières et pédagogie proactive de la tutelle vers les communes**
- **Prise de conscience de la salubrité publique, préservation active de l'environnement pour les usagers des sites**

Le cimetière, carte d'identité communale, est un quartier **au même titre** que les autres

- Difficultés
  - - manque de continuité communale et immobilisme des mauvaises habitudes opératives (interruption de l'information et lacunes du contrôle interne)

En conclusion

le courage politique de recontextualiser les faits